

STATIONNEMENT ZONE BLEUE

Quartier
ORMEAU

1h30
AUTORISÉE





Zone Bleue, pourquoi ?

Les atouts de la Zone Bleue

Des places de stationnement réglementées mais gratuites pour faciliter la vie des cœurs de quartiers :

- Favorise l'accès aux commerces et aux équipements de proximité en assurant une plus grande rotation
- Supprime les véhicules ventouses (véhicules qui occupent de façon abusive une place de stationnement).

La signalisation Zone Bleue

Panneau d'entrée



MAXI 1h30
DE 9 h A 12 h
ET 14 h A 19 h
DU LUNDI AU SAMEDI
HORS JOURS FÉRIÉS

Durée de
stationnement
autorisée

Créneau horaire
de la réglementation

Panneau de sortie



Disque bleu européen

Indiquez votre heure d'arrivée.
Le temps maximal de stationnement figure sur
les panneaux de signalisation de la zone



Zone Bleue, mode d'emploi

A compter du 1^{er} janvier 2012, les zones bleues passent à l'heure européenne.

Le disque bleu européen remplace le traditionnel disque bleu.

Nouveauté : la durée de stationnement autorisée est indiquée sur les panneaux de signalisation.

Ce dispositif permet de régler les durées de stationnement à respecter en fonction des besoins de rotation de la zone, sur des périmètres délimités et dûment signalés par des panneaux et un marquage au sol.

Comment utiliser votre disque de stationnement ?

- Le disque doit être positionné sur la face interne du pare-brise ou, à défaut, sur la partie avant du véhicule.
- L'automobiliste doit indiquer sur le disque européen son heure d'arrivée.
- Vous pouvez stationner au maximum la durée mentionnée sur les panneaux.

Quand utiliser votre disque dans le quartier Ormeau ?

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h hors jours fériés.
- Durée maximum de stationnement : 1h30

Où se procurer le disque de stationnement ?

- Le disque est disponible gratuitement auprès des commerces de la zone de stationnement et équipements publics (mairies, bibliothèque...) du secteur.
- Le disque est également disponible à l'achat dans les magasins spécialisés.



Quartier ORMEAU

Comment mieux stationner et vous déplacer dans votre quartier ?



Pour vos stationnements de courte durée

Parkings Zone bleue (1h 30 maxi)

- Place de l'Ormeau, 41 places dont 1 PMR*
- Avenue Antoine-de-Saint-Exupéry, 18 places
- Avenue Jean-Rieux, 8 places

*PMR : Personne à mobilité réduite

Information stationnement Zone Bleue

Consultez www.toulouse.fr rubrique «cadre de vie»
ou téléphonez à

OFFICE DE
LA TRANQUILLITÉ

3101

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
7 JOURS/7 - 24 HEURES/24